



Synthèse

Action Extérieure des Collectivités Territoriales (ACTER)

États des lieux régionaux



Directeur de la publication : Franck Fortuné, Délégué général, Conférence interrégionale des Réseaux régionaux multi-acteurs (CIRRMA)

Coordination et rédaction : Rokhaya DIAGNE (SO Coopération) et Pauline ROBERT (Lianes Coopération)

Design éditorial : Daphné Pierangela Fontana, www.inspira.consulting
novembre 2024

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AAP	Appels à Projets
ACTER	Action extérieure des Collectivités Territoriales : État des lieux régionaux
AECT	Action extérieure des collectivités territoriales
AFD	Agence française de développement
AMP	Agence des micro projets
APD	Aide publique au développement
ASI	Associations de solidarité internationale
CIRRMA	Conférence Inter-Régionale des réseaux régionaux multi-acteurs
CSI	Coopération et solidarité internationales
CT	Collectivités territoriales
DCOL	Dispositif d'Appui à l'action internationale des collectivités territoriales
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DAECT DCTCIV	Délégation pour l'action extérieure des collectivités Délégation pour les collectivités territoriales et la société civile
ECSI	Education à la citoyenneté et la solidarité internationale
FICOL	Facilité de financement des collectivités territoriales françaises
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères
ODD	Objectifs de développement durable
OSC	Organisations de la société civile
PREDICT 2030	Partenariat renouvelé pour encourager et développer l'internationalisation des collectivités territoriales à l'horizon 2030
RRMA	Réseau régional multi-acteurs



Édito



ACTER que l'action extérieure des collectivités territoriales puisse être une diplomatie de proximité.

ACTER qu'elle a une profondeur sociologique et historique qui est une expression originale, toujours en mouvement.

ACTER que ce mouvement est difficilement saisissable si on ne prend pas le temps de l'étudier.

ACTER qu'il y a confusion, parfois, entre territoires, collectivités territoriales, actions extérieures, actions internationales, internationalisation du territoire, territorialisation de l'action internationale... et que ces débats sémantiques n'aident ni à comprendre la réalité éprouvée par les acteurs, ni à donner des pistes de renouvellement de l'action.

ACTER n'est pas une nouvelle étude pour reconnaître l'importance du rôle des collectivités à l'international. Depuis l'Antiquité, les cités, les municipalités, les villes, les métropoles et bien d'autres organisations territoriales ont administré leurs territoires sur cette ouverture à l'international. Nos collectivités investissent cette dimension de l'action extérieure ou internationale, quelque soit les affres budgétaires. De Massalia à Marseille, pourrait-on imaginer un seul instant la cité phocéenne tourner le dos à la Méditerranée?

Sur le long terme, nous pouvons être confiants. Cependant, si l'on se concentre sur la dernière décennie, il est nécessaire de comprendre comment l'incitation à un engagement accru, soutenue notam-

ment par l'accompagnement financier de l'État (CICID, point 24.2, 2018), ainsi que les évolutions du contexte social en France, crises géopolitiques, sanitaires, climatiques ou encore les réformes juridiques ont influencé les engagements, les dispositifs, les configurations d'acteurs et finalement le rôle des collectivités territoriales.

ACTER met en lumière ce rôle, aussi bien la centralité de la collectivité dans la coordination de dynamiques territoriales, par essence multi-acteurs, que son ambition, géographique ou thématique. Pour embrasser largement cette aspiration à « l'internationalisation des territoires », il a fallu déterminer, avec méthode, une première typologie. Faire à partir de ce « foisonnement », un exercice de décryptage. Placer des focales. Questionner les besoins. Et enfin, frustrer le lecteur.

En effet, il a fallu classer et regrouper pour mieux observer des tendances. Pas pour figer le mouvement ou le débat que nous devons avoir mais pour porter cette analyse plus loin, avec vous. « Vous » collectivités, bien sûr, mais « vous » aussi opérateurs de projets de coopération décentralisée, sociétés civiles engagées, entreprises tournées à l'international, syndicats, universités, établissements publics, partenaires et bailleurs qui participez de cette action internationale depuis nos territoires.

Franck Fortuné
Délégué général
CIRRMA



Contexte

Le contexte de l'action extérieure des collectivités territoriales (AECT) est marqué par plusieurs éléments :

→ La territorialisation de la coopération internationale

Les collectivités territoriales participent à la diplomatie des territoires, distincte de la diplomatie d'État. Elles facilitent les dialogues transfrontaliers et participent à des initiatives internationales sur le développement durable et la lutte contre le changement climatique, souvent aux côtés des États et d'ONG dans les sommets internationaux.

→ Le renforcement du cadre juridique

Plusieurs lois (loi d'orientation de 1992, loi Oudin-Santini de 2005, etc.) ont permis l'extension de l'AECT, avec des actions variées allant de la solidarité internationale au rayonnement territorial.

→ Le soutien accru de l'État

Depuis la CICID de 2018, le financement public pour l'AECT a augmenté, avec des dispositifs de soutien comme les appels à projets du MEAE et la Facilité de financement des collectivités territoriales françaises (FICOL). D'autres dispositifs, tels que le 1% solidaire (eau, assainissement, énergie, déchets, mobilité-transport), permettent de mobiliser des ressources pour les services essentiels dans les pays en développement.

→ Les contraintes budgétaires

Les collectivités font face à une augmentation de leurs dépenses générales en raison de l'inflation et des coûts énergétiques, limitant parfois leur capacité à investir dans la coopération internationale.

→ Les crises et conflits géopolitiques

Les crises sanitaires (comme le Covid-19), humanitaires, et les conflits (Ukraine, Sahel, etc.) ont un impact sur l'AECT, influençant les priorités et les ressources allouées à ces projets.



L'émergence de nouveaux acteurs influents dans les zones de coopération de prédilection des CT françaises : L'influence grandissante de certains acteurs tels que la Turquie, les pays du Golfe, l'Inde, la Chine et la Russie, amène à repenser nos approches en matière de coopération internationale. Le périmètre de l'action extérieure a été défini de manière élargie afin de refléter pleinement la diversité et l'ampleur des activités menées par les collectivités territoriales dans le domaine de la coopération internationale.

Objectifs

Dans le cadre de notre mission d'observation et d'accompagnement des dynamiques territoriales, 8 réseaux Régionaux Multi-Acteurs (**Centraider - Centre-Val de Loire ; Lianes Coopération - Hauts-de-France ; Pays de la Loire Coopération Internationale ; Résacoop - Auvergne-Rhône-Alpes ; Réseau Bretagne Solidaire ; So Coopération - Nouvelle-Aquitaine ; Territoires Solidaires - Provence-Alpes-Côte d'Azur et Yvelines Coopération Internationale et Développement**) ont mené entre 2023 et 2024, une étude sur l'action internationale des CT (ACTER).

8

Réseaux Régionaux Multi-Acteurs impliqués

L'objectif principal est d'avoir des données actualisées sur l'action internationale des collectivités et de mieux appréhender l'écosystème d'acteurs gravitant autour de l'AECT. Elle a permis de dresser une typologie des modèles organisationnels de l'AECT mettant en lumière :

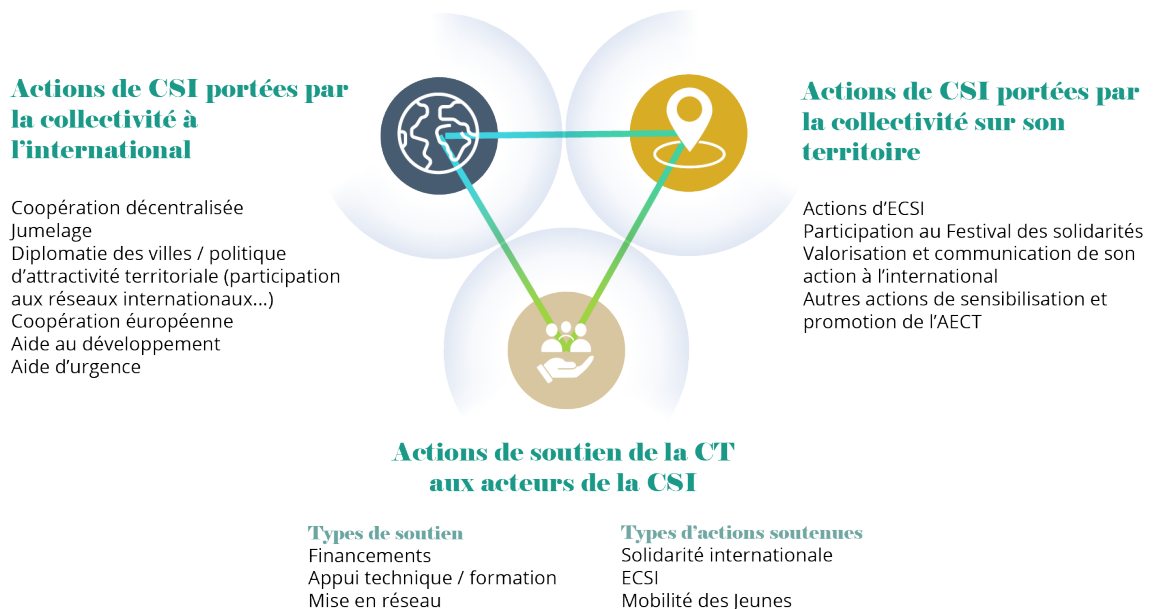
- les types d'actions privilégiés par les collectivités
- les moyens financiers et humains mobilisés par les collectivités
- les partenariats noués dans le cadre des actions d'AECT
- le portage et les stratégies internationales mises en place
- les freins, besoins et perspectives identifiés par les collectivités

Périmètre d'étude

Le périmètre de l'action extérieure a été défini de manière élargie afin de refléter pleinement la diversité et l'ampleur des activités menées par les collectivités territoriales dans le domaine de la coopération internationale. L'AECT englobe donc :

- Les actions propres des collectivités à l'international en partenariat avec des autorités locales étrangères.
- Les actions propres des collectivités sur leurs territoires.
- Les actions d'appui portées par les collectivités à destination des acteurs de la CSI sur leur territoire ou à l'international.

Schéma : Périmètre de l'étude ACTER



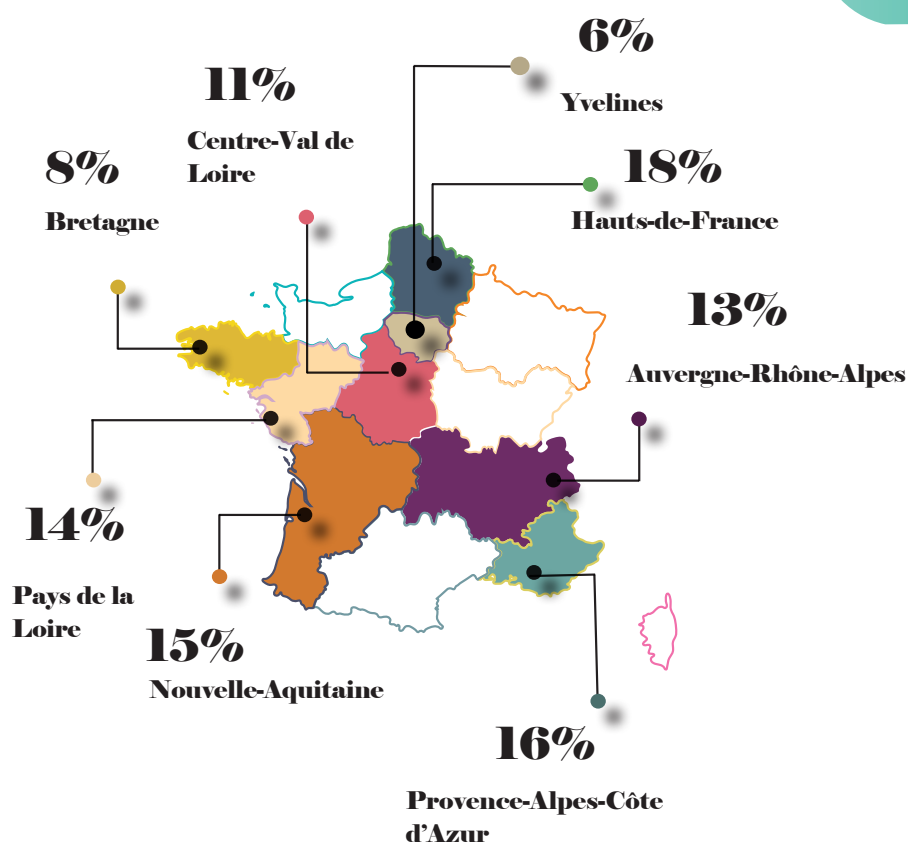
Méthodologie

Un questionnaire a été diffusé via les newsletters et les listes de diffusion des collectivités territoriales, puis des entretiens ciblés ont été menés avec divers acteurs tels que les collectivités, les réseaux de collectivités, les syndicats mixtes ou encore les comités de jumelage... Cela a permis de couvrir à la fois les actions spécifiques des collectivités territoriales et les interactions plus larges au sein de l'écosystème de l'AECT.

122 **collectivités** (communes, intercommunalités, métropoles, départements, conseils régionaux, syndicats mixtes) ont répondu au questionnaire.

50 **entretiens** ont été menés.

Répartition régionale des 122 répondants aux questionnaires en pourcentage



Le biais de l'étude qui peut être souligné est le fait que le questionnaire soit principalement diffusé au sein des RRMA. Ce sont les collectivités qui sont dans le giron des réseaux qui ont été réactives et ont répondu.

Principaux résultats



Profil des collectivités



AECT

85%

des répondants ont une action extérieure



Taille

30%

ont une taille entre **10 000 et 50 000** habitants



Ancienneté

+ de 10 ans
d'actions
à l'international

65%

46%

+ de 20 ans
de coopération
internationale



Organisation de l'AECT



Services dédiés aux RI



Service Europe distinct

47%

disposent d'un service dédié aux RI et elles ont toutes + **de 10 000 habitants**

26%

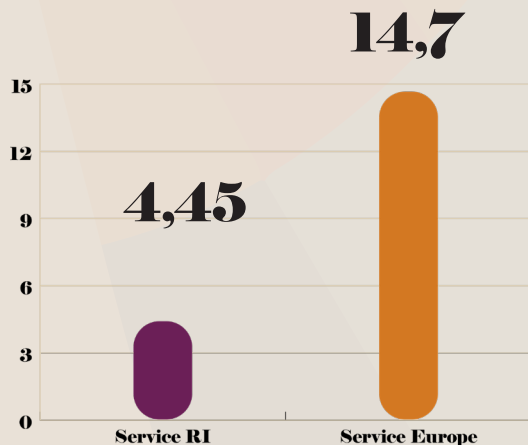
parmi celles-ci ont aussi un service Europe détaché et ont toutes + **de 100 000 habitants**



Moyenne des ETP selon le service



Mobilisation d'agents d'autres services RI



64%



des CT mobilisent des agents d'autres services pour l'action extérieure, notamment Culture, Jeunesse, Direction générale des services



Budget et financements



Budget dédié à la coopération internationale

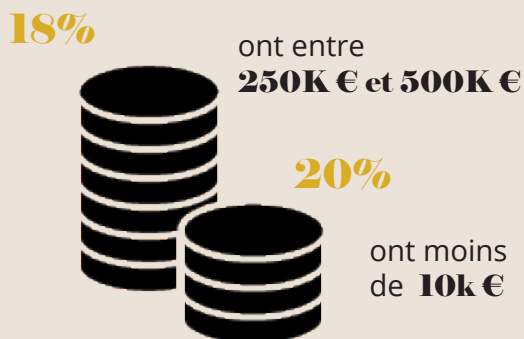
54%

des CT disposent d'une ligne budgétaire spécifique pour la coopération internationale

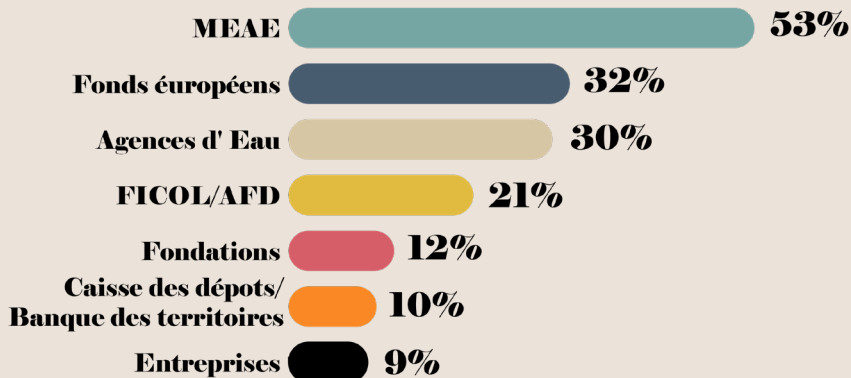


Budget de l'AECT

Le budget médian pour l'AECT des collectivités est de **50K €**



Financement de l'AECT



Déclaration Aide publique au développement (APD)

50%

des CT déclarent leur APD

239 376 €

montant **moyen** déclaré

Points marquants



1 L'internationalisation des territoires

Il y a un élargissement de la définition de l'AECT qui va au-delà des coopérations formalisées entre les CT mais concerne aussi les coopérations de territoires à territoires avec tout un écosystème d'acteurs qui gravitent dans ce champ d'AECT. On assiste à une internationalisation du territoire avec une dimension multi-acteur.

2 La solidarité est la principale motivation de l'AECT

Les collectivités mettent en exergue l'importance des valeurs universelles d'entraide et de soutien mutuel.

58% des collectivités affichent la participation à la solidarité internationale comme la première motivation de leurs actions extérieures. La solidarité demeure donc un puissant vecteur pour promouvoir la coopération internationale et le développement durable et inclusif.

3 La contribution significative des CT aux ODD

Les collectivités territoriales, par leur engagement dans l'AECT, contribuent de manière significative aux objectifs de développement durable, au rayonnement économique, culturel et environnemental, et à la diplomatie climatique. Face aux défis globaux, les collectivités jouent un rôle clé dans la sensibilisation, la coopération et l'innovation pour lutter contre le changement climatique et promouvoir la durabilité.

4 La mobilité des jeunes est une porte d'entrée pour des coopérations internationales plus structurées

Les collectivités territoriales renforcent les liens interculturels en facilitant les échanges éducatifs et professionnels grâce à la mobilité internationale. Souvent les collectivités débutent par des programmes de mobilité jeunesse qui permettent d'amorcer des liens puis des actions de coopération culturelle, ou technique se greffent progressivement.

5 L'action extérieure des collectivités se traduit principalement par des coopérations décentralisées

La coopération décentralisée représente l'activité principale pour la majorité des collectivités territoriales.

90% des CT qui déclarent avoir une action internationale, ont des coopérations décentralisées ou jumelages. On compte en moyenne 3 coopérations par collectivité et souvent dans des régions géographiques différentes, le nombre de coopérations augmentant en fonction de la taille de la collectivité.

6 Les coopérations historiques avec l'Afrique francophone sont maintenues

73,4% des coopérations décentralisées se nouent avec des collectivités africaines. Le top 5 des coopérations en Afrique sont le Maroc, le Sénégal, le Burkina Faso, Madagascar et le Mali. Cela reflète les liens historiques avec les pays d'Afrique francophone. Malgré les tensions géopolitiques au Sahel, les coopérations des collectivités françaises dans cette zone restent dynamiques. Certes, l'étude ne permet pas d'avoir suffisamment de recul pour acter ou non un redéploiement des CT vers de nouvelles géographies mais les réponses mettent clairement en avant l'attachement à ces coopérations francophones.

7 La diversité des thématiques et des modes de coopération

L'étude montre également que les approches et priorités des collectivités territoriales varient considérablement.

68% des coopérations décentralisées concernent l'aide au développement

60% des coopérations culturelles

42% l'aide d'urgence

24% des CT ont des coopérations économiques.

Selon les contextes locaux, le portage politique et les capacités financières, les territoires ne coopèrent pas de la même manière. Analyser cette diversité permet de mieux comprendre les dynamiques de collaboration et d'identifier les bonnes pratiques adaptées à chaque contexte.

8 Le soutien des acteurs du territoire est à renforcer

En plus de leurs actions à l'international :

46% des CT fournissent un appui qu'il soit financier, matériel ou logistique aux acteurs de leur territoire engagés dans la coopération et la solidarité internationale.

42% des CT soutiennent financièrement les acteurs de leur territoire à travers des dispositifs d'appels à projets, des subventions de fonctionnement.

D'autres dispositifs de soutien existent : accompagnement, information et formation, mise à disposition de locaux, de matériels, maisons de l'international, appui à la mobilité internationale.

Les CT jouent donc un rôle de facilitateur et de soutien des initiatives de coopération et de solidarité internationale menées par d'autres collectivités. Les bénéficiaires sont aussi bien des associations, des entreprises, établissements de formation et de recherche et d'autres collectivités.

9 Les actions de promotion et de sensibilisation à la CSI sont à encourager

38% des CT déclarent mener des actions de sensibilisation et de promotion de la coopération et de la solidarité internationale sur leur territoire (organisation d'événements, foire, salon, festival, etc...). Il s'agit d'initiatives locales visant à promouvoir la solidarité internationale, à sensibiliser les citoyens aux enjeux mondiaux et à favoriser l'intégration des populations migrantes. L'Éducation à la Citoyenneté et à la Solidarité Internatio-

nale (ECSI) joue un rôle essentiel en renforçant la compréhension des enjeux, les compétences et l'engagement nécessaires pour promouvoir la coopération internationale.

10 La diversification de l'action extérieure par la mise en place d'un service Relations internationales

Lorsqu'une collectivité territoriale ne dispose pas de service de Relations Internationales (RI), ses premières actions se concentrent généralement sur la coopération décentralisée (jumelages, etc.) et la mise en place de dispositifs de soutien aux acteurs locaux (appels à projets, etc.).

Les coopérations décentralisées avec les jumelages sont souvent des premières approches accessibles aux collectivités territoriales pour s'engager dans des actions internationales¹.



Délégation aux acteurs du territoire

Les CT s'appuient sur les associations du territoire pour avoir une coopération de territoire à territoire.

29% des collectivités délèguent leur coopération à une association de solidarité internationale ou un comité de jumelage.

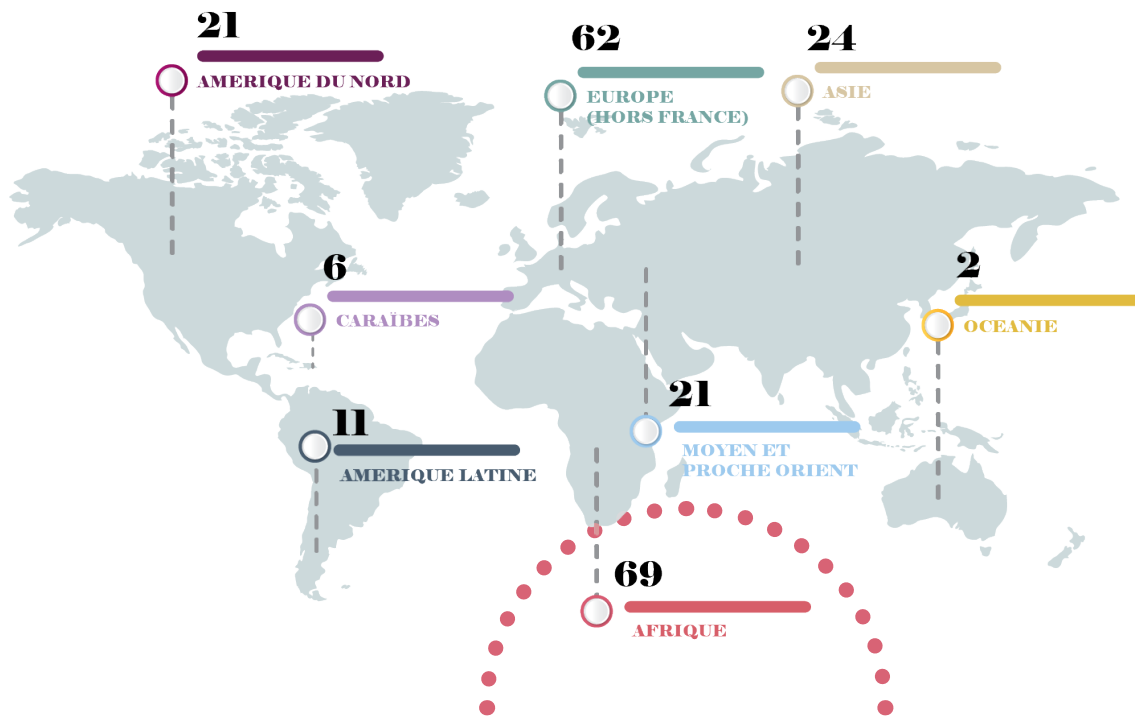
Parmi les CT qui disposent d'un service RI, **19%** délèguent une partie de leurs activités de coopération. Elles ont entre 0,25 et 3 ETP.

1 Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. "Exemples de projets de coopération décentralisée". France Diplomatie. <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/action-exterieure-des-collectivites-territoriales/exemples-de-projets-de-cooperation-decentralisee/>

Typologie d'actions menées

Actions menées	% de CT disposant d'un service RI	% de CT ne disposant pas d'un service RI
Coopérations décentralisées (jumelage, coopération transfrontalière, coopération au développement, participation à un projet européen)	96	85
Dispositifs de soutien aux acteurs du territoire (Appels à projets, Maisons de l'international, Financement, Accompagnement et Formations, Mise à disposition de locaux, de matériels)	59	35
Actions de sensibilisation et de promotion de la coopération et de la solidarité internationale sur son territoire (organisation d'évènements, foire, salon, festival, etc...)	55	24
Dispositifs d'appui à la mobilité internationale (Financements, Information, webinaires)	53	16
Gestion de fonds européens	39	16
Participation à des réseaux nationaux ou internationaux de gouvernements locaux	51	11
Actions de promotion économique et d'attractivité du territoire	35	5

Les zones d'intervention des CT





1 Le changement structurel des financements

L'évolution des modes de financement suggère une montée des financements nationaux et une baisse des financements propres, ainsi que l'accent mis sur les financements par projet. Ce constat soulève des questions importantes quant à la convergence des orientations des projets et la nature des compétences mobilisées par les agents impliqués dans l'AECT face à la redevabilité et les exigences du mode projet.

Le soutien de l'Etat à l'action extérieure des collectivités territoriales a augmenté ces dernières années. Cela a permis un développement de l'AECT malgré la stagnation voire la baisse du budget interne des CT dédié à la coopération internationale. Certaines collectivités se sont aussi tournées vers des dispositifs européens pour financer leurs actions à l'international.

2 Le partenariat et la mutualisation entre collectivités pour plus d'efficacité et d'impact

Les collectivités territoriales sont amenées à nouer des partenariats avec différents acteurs du territoire pour renforcer leurs actions à l'international. La mutualisation et la création de consortium pluri-acteurs sont des leviers pour optimiser la mise en oeuvre de projets de coopération internationale.

50% des CT interrogées ont des partenariats avec d'autres CT françaises.

Ces partenariats varient en termes de degré d'engagement, allant des collaborations informelles à des initiatives plus formelles axées sur des thématiques ou des projets spécifiques, tels que les projets clés en main, FICOL, Erasmus +.

Bien que certains partenariats soient durables, d'autres sont plus ponctuels.

Contraintes

- Le manque de temps et de ressources pour identifier les bonnes opportunités de partenariat et établir des relations solides
- Existence de barrières bureaucratiques et institutionnelles
- Des partenariats qui peuvent parfois être chronophages en raison du nombre élevé de réunions

3 L'accompagnement de l'action internationale des collectivités territoriales

Sur l'ensemble des répondants ayant une politique d'AECT, **39 %** déclarent avoir été accompagnés pour le montage de projet ou la définition d'une stratégie internationale.

La diversité d'engagement des collectivités dans des coopérations internationales pose des questions sur la manière dont les Réseaux Régionaux Multi-Acteurs (RRMA) doivent appuyer l'action extérieure des collectivités territoriales.

Il convient alors d'adapter les offres de services des réseaux aux besoins spécifiques pour chaque type de collectivité. Certaines nécessitent un accompagnement technique, d'autres recherchent un appui financier ou organisationnel.

La notion de partenariat est également importante, impliquant une collaboration étroite et égalitaire entre différentes parties prenantes.

Les attentes des collectivités varient selon leur taille et leur niveau d'implication dans la coopération internationale. Les petites collectivités peuvent nécessiter davantage de soutien technique et méthodologique, tandis que les grandes collectivités peuvent chercher des partenariats stratégiques et la valorisation de leurs actions extérieures.

Les CT de grande taille et celles de moins de 5 000 habitants sont celles qui ont été les plus appuyées pour l'action extérieure.

La thématique des "transitions"(qu'elle soit écologique, énergétique, sociale, etc...) est de plus en plus présente dans les projets de coopération internationale et les collectivités territoriales sont en demande d'appui sur ces dynamiques qui nécessitent des compétences spécifiques.

4 Le renforcement de la visibilité de l'intérêt local des actions extérieures des collectivités

Les projets d'action extérieure servent aussi l'intérêt local. Ils permettent de renforcer les compétences territoriales mutuelles grâce au dialogue entre pairs. L'AECT facilite l'internationalisation des politiques publiques, avec pour objectif de réaliser des projets ayant des retombées positives sur leur propre territoire. La communication sur ces aspects là est essentielle non seulement pour valoriser les initiatives mais aussi affirmer la légitimité de maintenir des actions d'ouverture internationale en période de tensions et de risques de repli sur soi.

5

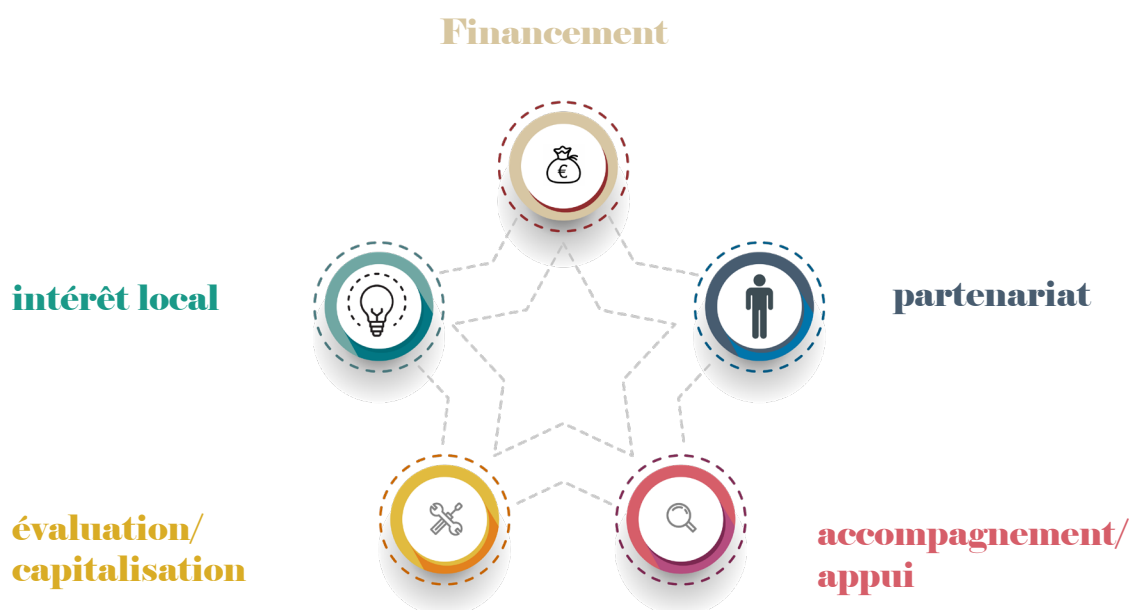
La consolidation des démarches évaluatives et de capitalisation des expériences à encourager

L'évaluation des projets d'AECT émerge comme une démarche à encourager et à renforcer dans le paysage de la coopération internationale locale. Pour ce faire, les collectivités interrogées révèlent mettre en place plusieurs initiatives internes qui restent à consolider comme :

- La mise en place d'outils de suivi en collaboration avec les partenaires locaux
- L'organisation de comités de pilotage
- Le reporting interne des activités
- L'administration de questionnaires
- Les visites sur le terrain

De plus, les entretiens nous permettent de constater qu'il reste un déficit notable d'évaluations externes, seulement quelques évaluations sont menées par les bailleurs de fonds et les partenaires universitaires. Ce constat souligne la nécessité de promouvoir davantage de partenariats avec les universités et d'encourager les évaluations externes pour enrichir les initiatives.

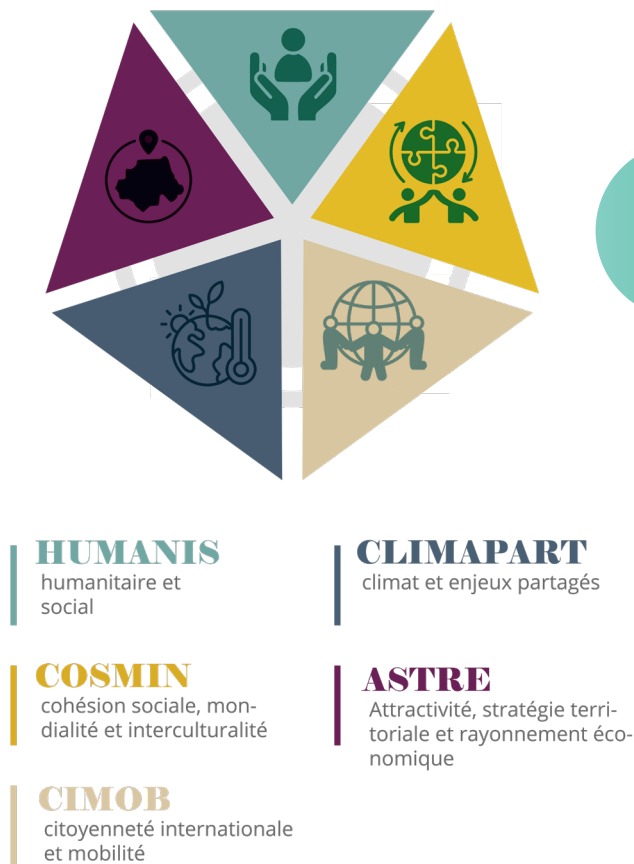
Bien que les collectivités de taille moyenne à grande soient plus enclines à développer des systèmes d'évaluation, certaines petites collectivités ont également adopté cette pratique. Les obstacles principaux sont les contraintes de ressources humaines, financières et de temps.



Typologie

- ➔ La catégorisation par typologie permet d'**identifier** plus facilement **les enjeux de structuration des coopérations des collectivités**.
- ➔ Elle permet aussi de **préciser les besoins des collectivités** en termes d'accompagnement, de renforcement de capacités, de mise en réseau et de partenariats (techniques et financiers).
- ➔ Ainsi les structures d'appui peuvent **adapter** leur **offre de services aux caractéristiques de la collectivité** et être plus en adéquation avec les attentes des CT.

Les 5 modèles d'AECT identifiés par l'étude ACTER



Les CT au cours de leurs parcours peuvent passer d'un type à un autre selon les changements de stratégie politique, les leviers financiers, la structuration des ressources, l'appui par des professionnels du secteur ou des réseaux.

Tableau de synthèse de la typologie

	HUMANIS	COSMIN	CIMOB	CLIMAPART	ASTRE
Intérêt central	Humanitaire et social	Cohésion Sociale, mondialité interculturelité	Citoyenneté mondiale et mobilité	Climat et enjeux partagés	Attractivité, stratégie territoriale et rayonnement économique
Taille type	Villes de tailles variables -	Villes moyennes	Villes et EPCI de taille moyenne	Villes et EPCI de plus de 50 000 habitants	Villes et EPCI de plus de 100 000 habitants et régions
Motivations / priorités	Solidarité Droits de l'homme et valeurs	Diversité culturelle Migrations, partage	Ouverture au monde des citoyens, mobilité	Défis locaux / globaux et atteinte des ODD	Internationalisation du territoire, notamment entreprises
Logique d'intervention	Jumelages, actions ponctuelles, aide matérielle	Accueil de migrants Jumelages, patrimoine, Expositions	Soutien à la mobilité des jeunes, pas forcément de coopération déc.	Coopérations déc. formalisées. Coopération technique : renforcement de compétences Soutien des acteurs du territoire	Conseils et accompagnement d'entreprises ou acteurs du territoire, échanges entre pairs, soutiens financiers
Thématiques	Egalité H/F, Urgence, Education, Agriculture, Services essentiels	Culture-Patrimoine Migrations, tourisme	Jeunesse, éducation, mobilité, ECSI	Eau, assainissement, énergie, déchets, biodiversité et environ., développement durable	Développement territorial Développement durable Economie, emploi
Zones de coopération	Afrique subsaharienne	Zones avec des liens culturels dans le monde	Proximité ou liens historiques pour des raisons d'efficience	Afrique principalement mais également Amérique et Asie	Afrique, Europe, Amériques, Asie selon liens et opportunités économiques
Organisation/ gouvernance	Des élus mais pas de service RI dédié	Pilotage par des élus (maire) actions portées par des associations	Pas de service RI, Un élu référent avec des actions qui sont menées par le service jeunesse et/ou de la vie associative	Service RI en collaboration avec d'autres services	Service RI et Europe détachés
Partenariats/ Stratégies	Comité de jumelage, proximité avec les associations, très peu d'adhésions à des réseaux	Comité de jumelage, liens avec les diasporas et associations; très peu d'adhésions à des réseaux	Stratégie locale avec peu de partenariats institutionnels	Liens entre CT, membres de réseaux, partenariats multi-acteurs	Partenariats institutionnels
Financements	Majoritairement interne (pas de fin MEAE ou AFD) En général, moins de 10 000€ de budget	Quelques fin. de la DAECT (AAP thémat. ou géo. mais pas de clés en main). Pas de fin. AFD (FICOL) ou par les agences de l'eau Budget inférieur à 10 000€	Aucun financement AFD Financement DAECT et faibles lignes budgétaires	Co-financements externes En moyenne, plus 50 000 €	Plus de 500 000€ annuels

Conclusion

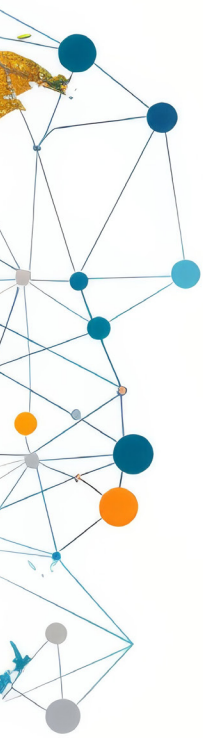
En somme, l'action extérieure des collectivités territoriales constitue un pilier essentiel de l'engagement international de la France. Elle renforce les liens de solidarité, promeut le développement durable et favorise la coopération entre les territoires.

L'étude ACTER, en mettant en lumière ces aspects, offre une vision illustrative des pratiques et des enjeux actuels, ouvrant la voie à des actions futures plus adaptées et efficaces. Elle rappelle que l'action extérieure ne doit pas être considérée comme une action isolée ou une thématique distincte. L'AECT doit être intégrée dans une démarche globale de contribution aux ODD incluant une approche locale et globale, prenant en compte les enjeux locaux et globaux. L'action extérieure doit être envisagée comme un outil, un moyen de renforcer des compétences territoriales, de créer des synergies et de réaliser des projets bénéfiques pour les territoires impliqués.

Enfin, l'étude met en avant la diversité des profils des collectivités territoriales engagées dans des actions extérieures, tant en termes de taille, de nature que d'expérience et d'ancienneté. Cette diversité reflète les multiples priorités, ressources et contextes spécifiques à chaque collectivité, soulignant ainsi la nécessité d'approches flexibles et adaptées pour soutenir efficacement ces initiatives à l'échelle nationale.

Les collectivités sont à la fois impulseuse et fédératrice des dynamiques territoriales mais aussi accompagnatrice, bailleur des projets de coopération et promotrice de la citoyenneté mondiale. En effet, il y a un élargissement du périmètre de l'AECT qui va au-delà des coopérations formalisées entre collectivités mais concerne aussi les coopérations de territoire à territoire avec tout un écosystème d'acteurs qui participent aux dynamiques. On assiste ainsi à une internationalisation du territoire avec une dimension multi-acteurs et multi-thématiques.

Plus récemment, l'annonce de la baisse de l'aide publique au développement de la France affecte la dynamique positive constatée depuis quelques années dans le soutien de l'Etat à l'amorçage et à la consolidation des coopérations internationales des collectivités territoriales françaises. Il est nécessaire de rappeler qu'au-delà des actions de coopérations décentralisées, ce sont tous les acteurs (associations, entreprises, établissements de formation et de recherche, etc...) qui gravitent dans le champ de l'AECT qui seront impactés par une baisse des moyens financiers dédiés à la coopération internationale.



La suite : PREDICT 2030

Suite à ACTER, l'étude PREDICT 2030 (Partenariat renouvelé pour encourager et développer l'internationalisation des collectivités territoriales à l'horizon 2030) est menée en partenariat avec le F3E et le cabinet Red Mangrove Development Advisors (RMDA). 9 réseaux¹ régionaux prennent part à cette étude sur les collaborations entre les RRMA et les CT.

L'étude interroge la diversité des modalités d'accompagnement de l'action extérieure des collectivités territoriales par les RRMA, à la fois par un état des lieux et une réflexion prospective. Les éléments d'analyse devront permettre d'appréhender les points forts et les marges de progression afin de proposer une offre de services en complémentarité avec l'écosystème du secteur de l'AECT.

¹ Les réseaux participant à l'étude PREDICT 2030 sont : Centraider (Centre-Val de Loire), Gescod (Grand-Est), Horizons Solidaires (Normandie), Lianes Coopération (Hauts-de-France), Occitanie Coopération (Occitanie), Pays de la Loire Coopération Internationale, Résacoop (Auvergne-Rhône-Alpes), SO Coopération (Nouvelle Aquitaine), Territoires Solidaires (Provence-Alpes-Côte d'Azur).



CONTACTS

Rokhaya DIAGNE
Chargée de mission SO COOPÉRATION
r.diagne@socooperation.org

Franck FORTUNÉ
Délégué général de la CIRRMA - Conférence
interrégionale des RRMA
coordination@rrma.fr

Nizar YAICHE
Directeur de Lianes coopération
n.yaiche@lianescooperation.org

